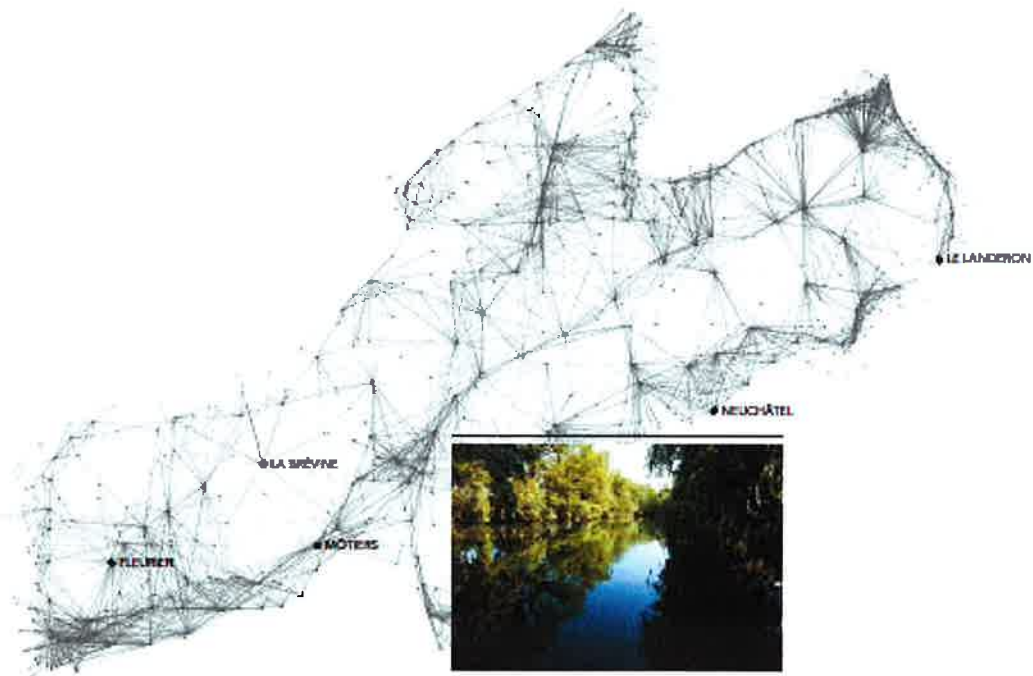




CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE

RAPPORT EXTERNE 2010



Sommaire

Conseil d'administration	3
Message du Président	4
Rapport du conseil d'administration	5-6
Rapport de la commission de contrôle au Conseil d'Etat	7
Rapport de l'actuaire-conseil sur l'exercice 2010	8
Rapport de KPMG SA	9
Bilan	10-11
Actif	10
Passif	11
Compte d'exploitation	12-14
Annexe aux comptes	15

Conseil d'administration

Période législative 2009 - 2013

Conseil d'administration	* Pierre de Montmollin	propriétaire-encaveur, Auvernier président
	* Didier Berberat	Conseiller aux Etats, La Chaux-de-Fonds vice-président
	* Jean-Claude Baudoin	directeur du Bureau neuchâtelois des métiers du bâtiment, Bôle
	** Roland Debély	a. conseiller d'Etat, Cernier
	** Edgar Donzé	directeur du home de Landeyeux, Landeyeux
	** Claude Jaquet	négociant en vins, La Chaux-de-Fonds
	** Daniel Lavanchy	directeur du home de Clos-Brochet, St-Blaise
	Yvonne Metzger, ancienne secrétaire de direction de la CCAP, Gals Secrétaire hors conseil	
	* Représentant de l'Etat	
	** Représentant des assurés	

Direction	Raymond Chuat	directeur
	Jean-Bernard Uldry	sous-directeur, responsable financier
	Sandra Noirjean	sous-directrice, actuaire

Commission de contrôle	Jacques Rais	expert-comptable, Le Landeron président
	Laurence Vaucher	archéologue, Môtiers secrétaire
	Christophe Gardet	économiste, Bevaix membre

Organe de contrôle	KPMG SA	Neuchâtel
---------------------------	---------	-----------

Actuaire-conseil	Pittet Associés SA	Genève
-------------------------	--------------------	--------

MESSAGE DU PRESIDENT

En tant que président du conseil d'administration, nommé par le Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel, il m'appartient de vous présenter la marche des affaires et les comptes de l'année 2010 de la CCAP.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la CCAP et de son règlement d'exécution au 1er janvier 2010, donnent les moyens à notre institution de relever les défis futurs dans un contexte légal de plus en plus pointu. Cette nouvelle loi confirme son statut d'institution de droit public indépendante fonctionnant avec la garantie de l'Etat.

L'année 2010 a été marquée par une instabilité des monnaies, du dollar certes mais, principalement de l'euro. Les difficultés financières de la Grèce, de l'Irlande et du Portugal ont exigé l'intervention de la Banque centrale européenne et du FMI et donc affaibli la monnaie unique européenne. Cette situation a influencé négativement la performance des actifs de notre institution.

Grace à la poursuite du développement de son portefeuille ainsi que par une gestion prudente de sa fortune, la CCAP a pu maintenir un degré de couverture supérieur à 100 %. Ceci permet à notre institution d'être en mesure d'honorer parfaitement ses engagements auprès de ses assurés des 2^e et 3^e piliers.

Dans l'exercice sous revue, la prévoyance professionnelle a subi des réformes structurelles. Le 19 mars 2010, le Parlement fédéral adoptait la réforme structurelle du 2^e pilier. Cette réforme touche essentiellement trois thématiques :

- Des prescriptions plus sévères pour les acteurs et la gestion des institutions de prévoyance. Les dispositions sur la gouvernance et la transparence devraient entrer en vigueur le 1er juillet 2011.
- La surveillance directe des institutions de prévoyance, exercée jusqu'ici par l'Office fédéral des assurances sociales, sera transférée aux cantons.
- Des règles pour les fondations de placement actives dans la prévoyance professionnelle. Celles sur la nouvelle structure de la surveillance, ainsi que la nouvelle ordonnance sur les fondations de placement, le 1er janvier 2012.

Au nom du conseil d'administration, je remercie notre fidèle clientèle privée et institutionnelle, nos partenaires commerciaux externes, ainsi que la direction, les collaboratrices et collaborateurs de l'institution.

Pierre de Montmollin

Président du conseil d'administration

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du conseil d'administration et les comptes au 31 décembre 2010 du 111^{ème} exercice de la Caisse cantonale d'assurance populaire.

**Madame la Présidente du Conseil d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,**

Généralités

Depuis l'introduction de la 1^{ère} révision de la LPP au 1^{er} janvier 2005, les comptes sont établis selon la norme Swiss GAAP RPC 26, en conformité avec la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, les ordonnances sur la LPP, en particulier l'OPP2 et la loi sur la CCAP.

Résultats 2010

Le compte d'exploitation consolidé, laisse apparaître un résultat opérationnel négatif de **CHF 271'343**, après dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs de **CHF 4'442'048**. A fin d'exercice sous revue, le total du bilan atteignait **CHF 561'181'219** (2009: CHF 569'874'757). Cette baisse du bilan s'explique principalement par la perte du contrat des hôpitaux neuchâtelois dans le cadre de la réorganisation du secteur hospitalier neuchâtelois.

Prévoyance professionnelle (2^{ème} pilier)

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques au 31 décembre 2010 s'élevaient **CHF 411'167'896**. Les provisions techniques ont progressé de 0.46 % (2009: 8,34 %). L'institution applique le taux d'intérêt LPP fixé par le Conseil Fédéral sur la partie obligatoire et surobligatoire des avoirs de vieillesse des assurés. L'augmentation du nombre de contrats est réjouissante, elle est le reflet de la confiance témoignée par un bon nombre d'entreprises neuchâteloises envers notre institution. La CCAP pratique une politique de frais de gestion favorable à ses clients.

Autres activités d'assurance (3^{ème} pilier)

En prévoyance individuelle, dans un climat d'instabilité politique et sociale qui perdure, ce secteur connaît toujours les faveurs des clients. L'encaissement des primes a progressé de 7.8 %, **CHF 13'430'569** (2009: CHF 12'459'331). La conclusion de contrats à prime unique a légèrement diminué **CHF 7'073'567** (2009: CHF 9'934'444).

Une nouvelle équipe à l'agence du haut du canton est entrée en activité sous la responsabilité d'un agent général, Monsieur Salvatore Russo, entré en fonction le 1^{er} janvier 2010. Sous sa dynamique, la conclusion de nouveaux contrats est en nette progression.

Frais d'administration, marketing et publicité

Les charges sont maîtrisées et en légère diminution par rapport à l'exercice précédent, bien que les frais de marketing et de publicité aient augmenté en regard de l'année 2009. La volonté des autorités de l'institution est de renforcer l'image de l'institution dans un nouvel environnement visuel.

Degré de couverture légal selon l'article 44, alinéa 1, OPP2 et provisions techniques

Le rapport de notre actuaire-conseil confirme qu'au 31 décembre, les actifs couvraient nos engagements à 100.11 % consolidé (2009: 100.99 % consolidé). Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 reflète une image de la santé financière de l'institution. Le degré de couverture correspond au rapport entre les actifs, le capital de prévoyance, et les provisions techniques.

Les provisions techniques (longévité, invalidité, décès, décès par accident et renchérissement) atteignent les valeurs cibles maximale définies dans le règlement pour les passifs de nature actuarielle.

Placements

La performance des placements en 2010 a été inférieure à l'indice Crédit Suisse de référence des caisses de pensions suisses. Toutefois, une allocation d'actifs défensive, prudente et responsable, dans un contexte d'instabilité financière, répond aux besoins de sécurité de notre clientèle.

Conseil d'administration

Conformément à la nouvelle loi sur la CCAP et à son règlement d'exécution, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2010, les membres du conseil d'administration, se sont réunis une fois par mois au cours de l'exercice sous revue. Ils ont approuvé les comptes 2009, le budget 2011, différents règlements internes, ainsi que la stratégie de placements.

Conclusion

Malgré un résultat ne correspondant pas à nos attentes, résultat dû avant tout au taux de performance insatisfaisant du marché des placements, la situation actuarielle et financière de la CCAP est saine. Fidèle à ses valeurs et à son héritage, elle occupe, sans complexe, une place importante dans l'économie du canton de Neuchâtel.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE AU CONSEIL D'ÉTAT

Au Conseil d'Etat de la République et du Canton de Neuchâtel

Madame la Présidente,
Messieurs les Conseillers,

La commission de contrôle de la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP) a le plaisir de vous présenter son rapport pour l'exercice 2010, selon l'article 14 de la loi sur la CCAP (LCCAP).

Comme les années précédentes, la commission de contrôle a renouvelé sa confiance à la fiduciaire KPMG SA à Neuchâtel et lui a donné mandat, aux fins de vérifier la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010, établis conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26. Dans son rapport du 2 mai 2011, la fiduciaire atteste que les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, à la loi sur la CCAP et aux règlements.

L'actuaire-conseil, Pittet Associés SA à Genève, mandaté par le conseil d'administration pour contrôler les éléments de nature actuarielle à la date de la clôture des comptes au 31 décembre 2010, a attesté, dans son rapport du 15 avril 2011, que les réserves techniques de la CCAP sont complètes et qu'elles ont été déterminées conformément aux règles de calcul actuariel et aux bases techniques en vigueur. Les capitaux de prévoyance et provisions techniques, selon ledit rapport atteignent CHF 540'240'606 à la date du bouclage.

L'année 2009 avait été marquée par la reprise des marchés boursiers, force est de constater que malheureusement le résultat des placements de l'exercice 2010 est resté en dessous des espérances. L'affaiblissement du dollar et de l'euro par rapport au franc suisse ainsi que les difficultés financières rencontrées par quelques pays de la zone Euro expliquent en grande partie la performance modeste du portefeuille des placements de la CCAP.

Alors que la réserve pour fluctuation de valeurs avait pu être partiellement reconstituée l'année dernière, elle a dû être dissoute en 2010, à hauteur de CHF 4'442'048.61, pour compenser l'excédent de charges. Le fait réjouissant est que, malgré une modeste performance des placements, le degré de couverture légale de la CCAP (article 44, alinéa 1 OPP 2) reste positif puisqu'il s'élève à 100,11% au 31 décembre 2010.

La commission de contrôle a pu constater que la comptabilité est tenue avec soin et exactitude. Dans le cadre de ses réunions mensuelles, elle s'est prononcée sur l'emploi et le placement des fonds. En outre, elle a approuvé le budget 2011 et les comptes 2010.

Le contrôle de gestion a consisté à démontrer que les conditions d'une gestion conforme à la loi et aux règlements étaient réunies.

La commission de contrôle exprime sa reconnaissance à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des services internes et externes de la CCAP pour leur travail et leur dévouement au sein de l'institution. Dans l'environnement actuel des marchés financiers, caractérisé par une grande volatilité, et dans un contexte marqué par une reprise économique fragile, la CCAP doit s'attacher, avec prudence, à maintenir son plein équilibre, afin d'assurer la sécurité à long terme. L'entité économique que représente l'institution a prouvé, en particulier par des produits d'assurance qu'elle offre et les investissements immobiliers réalisés dans le canton, sa performance en matière d'activités commerciales. La CCAP représente une institution hautement profitable à notre économie cantonale.

Veillez croire, Madame la Présidente et Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 30 mai 2011

LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Jacques Rais, président
Laurence Vaucher, secrétaire
Christophe Gardet, membre



PITTET ASSOCIÉS

Société de conseil

RAPPORT DE L'ACTUAIRE-CONSEIL POUR L'EXERCICE 2010

Selon le cahier des charges qui régit notre activité auprès de la Caisse Cantonale d'Assurance Populaire (ci-après : la CCAP ou la Caisse), la mission ordinaire de l'actuaire-conseil consiste principalement à contrôler les éléments de nature actuarielle qui interviennent dans le bouclage annuel de la Caisse.

La CCAP est une institution qui pratique l'assurance sur la vie. A ce titre, elle est tenue d'inscrire au passif de son bilan le montant des réserves techniques constituées pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère et garantit. Les réserves techniques, composées principalement des réserves mathématiques (capitaux de prévoyance), représentent la valeur des engagements actuariels (capitaux de prévoyance + provisions techniques) de la CCAP vis-à-vis de ses assurés, compte tenu des primes futures à percevoir. Il est par conséquent logique que nos contrôles concernant le bouclage de l'exercice 2010 aient porté essentiellement sur l'exactitude et l'intégralité des réserves techniques au 31 décembre 2010.

Les contrôles par sondages qui ont été effectués montrent que les réserves techniques de la CCAP, à la fin de l'exercice sous revue, sont complètes et qu'elles ont été déterminées conformément aux règles du calcul actuariel et aux bases techniques (tables de mortalité et taux d'intérêt techniques) en vigueur. Le résultat de nos contrôles et nos commentaires détaillés font chaque année l'objet d'un rapport circonstancié au Conseil d'administration de la Caisse.

Les capitaux de prévoyance et provisions techniques de la CCAP s'élevaient avant attribution à **CHF 540'240'606.-** (assurances individuelles et collectives) au 31 décembre 2010. Ils ont augmenté de **CHF 2'470'496.-** ou de **0,5 %** par rapport à ceux de l'exercice précédent. En 2009, ces provisions avaient augmenté de **8,3 %**.

Selon les comptes audités, les résultats de l'exercice 2010 indiquent un excédent de produits nul. Le degré de couverture au 31 décembre 2010 s'élève à **100,11 %**, il était de 100,99 % à fin 2009.

L'actuaire-conseil
Meinrad Pittet

Genève, le 29 avril 2011



KPMG SA
Audit
Rue du Seyon 1
CH-2000 Neuchâtel

Case postale 2572
CH-2001 Neuchâtel

Téléphone +41 32 727 61 30
Téléfax +41 32 727 61 58
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de contrôle externe à l'attention de la Commission de contrôle de la

Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, Neuchâtel

En notre qualité d'organe de contrôle externe, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse Cantonale d'Assurance Populaire pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à la loi sur la CCAP et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Jean-Marc Wicki
Expert-réviseur agréé

Patrick Wegmann
Expert-réviseur agréé

Neuchâtel, le 2 mai 2011

Annexe :

Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, Neuchâtel
Bilan au 31 décembre 2010

PASSIF	Réf.	31.12.2010		31.12.2010		31.12.2009	
		Collectives CHF	Individuelles CHF	Consolidé CHF	Consolidé CHF		
Dettes							
Prestations de libre-passage et rentes		2,700,426.30	47,896.30	2,748,322.60		2,060,709.55	
Compte courant société de réassurance		1,623,422.00	0.00	1,623,422.00		1,503,408.00	
Autres dettes	VII 4	829,719.18	1,002,645.88	1,832,365.06		1,991,303.00	
		5,153,567.48	1,050,542.18	6,204,109.66		5,555,420.55	
Compte de régularisation passif	VII 2	7,303,154.18	4,993,501.17	12,296,655.35		19,308,512.00	
Réserve de contributions des employeurs	V 9	657,467.00	0.00	657,467.00		731,278.25	
Provisions non techniques	VII 5	610,615.90	562,580.60	1,173,196.50		1,186,860.80	
Capitaux de prévoyance et provisions techniques							
Capital de prévoyance des assurés actifs	V 3	314,727,440.00	119,478,690.00	434,206,130.00		439,440,414.00	
Capital de prévoyance pour les rentiers	V 5	78,735,824.00	3,860,274.00	82,596,098.00		75,775,206.00	
Provisions résultant de contrats d'assurance	V 10	2,047,607.81	1,844,748.46	3,892,356.27		4,014,637.71	
Provisions techniques	V 7	15,657,024.00	3,888,998.00	19,546,022.00		18,539,852.00	
		411,167,895.81	129,072,710.46	540,240,606.27		537,770,109.71	
Réserve de fluctuation de valeurs	VI 3	880,527.04	0.00	880,527.04		5,322,576.00	
Capital de la Fondation, fonds libres/(découvert)							
Situation en début de période		0.00	0.00	0.00		(16,166,651.00)	
Excédent de produits/(charges)		0.00	(271,343.00)	(271,343.00)		16,166,651.00	
Situation en fin de période		0.00	(271,343.00)	(271,343.00)		0.00	
TOTAL DU PASSIF		425,773,227.41	135,407,991.41	561,181,218.82		569,874,757.31	

Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, Neuchâtel
Compte d'exploitation au 31 décembre 2010

	2010	2010	2010	2010	2010	2010
	Collectives	Individuelles	Consolidé	Consolidé	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres						
Cotisations des salariés	14,382,984.55	0.00	14,382,984.55		14,072,746.00	
Cotisations des employeurs	15,837,504.65	0.00	15,837,504.65		18,654,571.00	
Apports dans la réserve de contributions employeurs	360,000.00	0.00	360,000.00		8,664.75	
Primes uniques et rachats	3,414,621.05	0.00	3,414,621.05		3,573,150.00	
Primes périodiques	0.00	13,430,568.55	13,430,568.55		12,459,331.00	
	33,995,110.25	13,430,568.55	47,425,678.80		48,768,462.75	
Prestations d'entrée						
Apports de libre-passage	38,293,360.61	7,073,567.30	45,366,927.91		58,371,748.00	
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce	375,916.10	0.00	375,916.10		470,791.00	
	38,669,276.71	7,073,567.30	45,742,844.01		58,842,539.00	
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	72,664,386.96	20,504,135.85	93,168,522.81		107,611,001.75	
Prestations réglementaires						
Rentes de vieillesse (y.c. rentes d'enfants de retraités)	(2,830,269.40)	(290,415.60)	(3,120,685.00)		(2,640,014.00)	
Rentes de survivants (y.c. rentes d'orphelins)	(700,064.10)	0.00	(700,064.10)		(673,428.00)	
Rentes d'invalidité (y.c. rentes d'enfants d'invalides)	(2,452,204.65)	(222,748.75)	(2,674,953.40)		(2,797,539.00)	
Autres prestations réglementaires	0.00	(62,894.85)	(62,894.85)		(15,275.00)	
Prestations en capital à la retraite	(16,671,918.30)	(5,591,078.00)	(22,262,996.30)		(18,222,331.00)	
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	(1,251,707.50)	(493,980.00)	(1,745,687.50)		(2,193,885.00)	
	(23,906,163.95)	(6,661,117.20)	(30,567,281.15)		(26,542,472.00)	
Prestations extra-réglementaires	0.00	(20,137.00)	(20,137.00)		(23,890.00)	
Prestations de sortie						
Prestations de libre-passage en cas de sortie	(61,126,036.38)	(1,182,532.89)	(62,308,569.27)		(40,562,734.00)	
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	(3,816,364.58)	(190,385.55)	(4,006,750.13)		(4,042,589.00)	
	(64,942,400.96)	(1,372,918.44)	(66,315,319.40)		(44,605,323.00)	
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	(88,848,564.91)	(8,054,172.64)	(96,902,737.55)		(71,171,685.00)	

Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, Neuchâtel
Compte d'exploitation au 31 décembre 2010

	2010	2010	2010	2009
	Collectives	Individuelles	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF	CHF
(Constitution)/Dissolution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions				
(Constitution)/Dissolution de capitaux de prévoyance assurés actifs	17,934,419.00	(12,700,135.00)	5,234,284.00	(37,006,757.00)
(Constitution)/Dissolution de capitaux de prévoyance retraités	(7,427,324.00)	303,586.00	(7,123,738.00)	(4,841,807.00)
(Constitution)/Dissolution de provisions techniques	(961,323.00)	(44,847.00)	(1,006,170.00)	325,474.00
(Constitution)/Dissolution de réserves de contributions employeurs	(363,180.10)	0.00	(363,180.10)	(19,978.75)
	9,182,591.90	(12,441,396.00)	(3,258,804.10)	(41,543,068.75)
Produits de prestations d'assurance				
Prestations d'assurance	1,795,963.05	160,361.55	1,956,324.60	2,393,437.00
Parts aux bénéfices des assurances	1,581,433.91	72,673.28	1,654,107.19	286,061.00
	3,377,396.96	233,034.83	3,610,431.79	2,679,498.00
Charges d'assurance				
Primes d'assurance	(2,851,198.15)	(426,075.90)	(3,277,274.05)	(3,561,405.00)
Utilisation de la part au bénéfice des assurances	(480,095.90)	(72,673.28)	(552,769.18)	(286,061.00)
Cotisation au fonds de garantie	(173,162.70)	0.00	(173,162.70)	(182,569.00)
	(3,504,456.75)	(498,749.18)	(4,003,205.93)	(4,030,035.00)
Résultat net de l'activité d'assurance	(7,128,645.84)	(257,147.14)	(7,385,792.98)	(6,454,289.00)

Ref.

IV 3

Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, Neuchâtel
Compte d'exploitation au 31 décembre 2010

	2010		2010		2010		2009	
	Collectives	Individuelles	Collectives	Individuelles	Collectives	Individuelles	Collectives	Individuelles
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Résultat net des placements								
Liquidités								
Placements à terme	75,942.89	23,839.78	(101,853.38)	(31,973.52)	99,782.67		110,527.98	
Fonds de placements marché monétaire	(14,579.97)	(4,576.90)	(1,899,668.20)	(596,338.41)	(19,156.87)		92,837.08	
Obligations (y.c. fonds de placements)	1,798,910.13	564,708.73	834,176.64	261,862.35	(2,496,006.61)		6,957,058.70	
Actions (y.c. fonds de placements)	4,669.68	1,465.89	40,870.84	12,830.06	6,135.57		18,164,006.83	
Fonds de placements immobiliers	40,870.84	12,830.06	25,158.00	17,802.83	1,096,038.99		786,413.99	
Fonds de placements alternatifs (Hedge funds)	996,996.54	312,974.31	4,607,404.16	1,446,343.14	6,135.57		0.00	
Prêts à des corporations de droit public	(326,496.40)	(102,492.82)			53,700.90		60,542.30	
Participations et prêts divers	12,991.65	4,078.30	25,158.00	17,802.83	42,960.83		17,289.33	
Créances hypothécaires	460,382.00	6,050.00	996,996.54	312,974.31	1,309,970.85		1,550,215.00	
Immeubles	(135,947.90)	(17,708.95)	4,607,404.16	1,446,343.14	6,053,747.30		6,132,960.00	
Frais d'administration des titres	6,041,530.94	1,906,445.43	(326,496.40)	(102,492.82)	(428,989.22)		(127,644.91)	
VI 11								
	6,041,530.94	1,906,445.43	6,041,530.94	1,906,445.43	7,947,976.37		33,744,206.30	
Dissolution/(Attribution) des provisions non techniques								
Autres produits	12,991.65	4,078.30			17,069.95		(412,515.00)	
Autres frais	460,382.00	6,050.00			466,432.00		448,620.67	
VII 6								
	460,382.00	6,050.00	460,382.00	6,050.00	466,432.00		448,620.67	
VII 7								
	(135,947.90)	(17,708.95)	(135,947.90)	(17,708.95)	(153,656.85)		(240,165.97)	
Frais d'administration								
Frais d'administration	(2,527,295.00)	(2,833,537.50)	(186,151.46)	(58,436.14)	(5,360,832.50)		(5,390,301.00)	
Frais de marketing et de publicité	(2,713,446.46)	(2,891,973.64)			(244,587.60)		(206,328.00)	
Excédent de (charges)/produits avant variation de la réserve de fluctuation de valeurs								
	(3,463,135.61)	(1,250,256.00)	(3,463,135.61)	(1,250,256.00)	(4,713,391.61)		21,489,227.00	
Dissolution/(Constitution) de la réserve de fluctuation de valeurs								
VI 3								
	3,463,135.61	978,913.00	3,463,135.61	978,913.00	4,442,048.61		(5,322,576.00)	
Excédent de (charges)/produits								
	0.00	(271,343.00)	0.00	(271,343.00)	(271,343.00)		16,166,651.00	

I Bases et organisation

I 1 Forme juridique et but

La Caisse Cantonale d'Assurance Populaire (ci-après : CCAP) est un établissement autonome de droit public indépendant de l'Etat et doté de la personnalité juridique. La CCAP a un caractère social et a pour but de pratiquer toutes les formes de l'assurance sur la vie et combinaisons d'assurances de personnes, conformément au principe de la mutualité. Pour accomplir ses tâches, elle peut assumer la gérance et la gestion d'institutions de prévoyance.

L'activité de la CCAP est régie par la loi cantonale du 1er septembre 2009 sur la CCAP, entrée en vigueur au 1er janvier 2010 ainsi que par son règlement d'exécution du 16 décembre 2009 édicté par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel.

I 2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

En application de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP), la CCAP est enregistrée dans le registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance du Canton de Neuchâtel. Elle cotise au Fonds de garantie LPP.

I 3 Indication des actes et des règlements

Acte de fondation :	Daté de 1898
Loi cantonale sur la CCAP (LCCAP):	Datée du 1er septembre 2009
Règlement d'exécution de la loi sur la CCAP :	Daté du 16 décembre 2009
Règlement de prévoyance :	Version du 1er janvier 2005
Règlement de placements :	Version du 1er janvier 2006
Règlement sur les passifs actuariels :	Version du 1er janvier 2007
Règlement sur la liquidation partielle :	Version du 1er janvier 2006
Règlement sur le blanchiment d'argent :	Version du 1er janvier 2006
Règlement pour les provisions non techniques :	Version du 16 avril 2010

I 4 Organes de gestion / Droit à la signature

<u>Conseil d'administration</u>		<u>Fonction</u>	<u>Représentation</u>
M. de Montmollin	Pierre	Président	Etat
M. Berberat	Didier	Vice-président	Etat
M. Baudoin	Jean-Claude	Administrateur	Etat
M. Debély	Roland	Administrateur	Assurés
M. Donzé	Edgar	Administrateur	Assurés
M. Jaquet	Claude	Administrateur	Assurés
M. Lavanchy	Daniel	Administrateur	Assurés

Le Conseil d'administration s'engage vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et d'un autre membre du Conseil. En cas d'empêchement, le vice-président et un autre membre du Conseil peuvent les remplacer. Nommé par le Conseil d'administration, le directeur gère la CCAP dans les limites fixées par la loi et selon l'article 16 LCCAP.

<u>Commission de contrôle</u>		<u>Fonction</u>
M. Rais	Jacques	Président
Mme Vaucher	Laurence	Secrétaire
M. Gardet	Christophe	Membre

Au début de chaque période législative, le Conseil d'Etat désigne une Commission de contrôle de trois membres chargée de contrôler la gestion, les opérations de la Caisse et l'emploi des fonds (article 14 LCCAP).

Personnes responsables impliquées dans la gestion

Direction :	M. Raymond Chuat
Gestion actuarielle et administrative :	Mme Sandra Noirjean
Tenue de la comptabilité et gestion de la fortune :	M. Jean-Bernard Uldry
Gérance du RP - Fonds institutionnel	Retraites Populaires
Banque dépositaire :	Banque Pictet & Cie

I 5 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle :	Pittet Associés SA, M. Meinrad Pittet
Organe de contrôle :	La Commission de contrôle, nommée par le Conseil d'Etat, confie à KPMG SA le mandat d'effectuer des vérifications et de lui adresser un rapport sur ses travaux et constatations.
Autorité de surveillance :	Conformément aux articles 6, 11h et 14e LCCAP : Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel exerce la haute surveillance de la CCAP. Les comptes annuels sont soumis au Conseil d'administration et à la Commission de contrôle qui établissent leurs rapports sur les comptes et les transmettent au Conseil d'Etat.

I 6 Gestion paritaire

Conformément à l'article 51 de la LPP, il est créé, pour chaque preneur d'assurance d'un contrat d'assurance de groupe, un Comité de prévoyance dans lequel salariés et employeurs ont le droit de désigner le même nombre de représentants.

I 7 Employeurs affiliés (nombre de contrats)

	31.12.2010	31.12.2009
	Collectives	Collectives
Etat au 1er janvier	488	454
Nouveaux contrats	44	54
Contrats résiliés	(28)	(20)
Etat au 31 décembre	<u>504</u>	<u>488</u>

II Membres actifs et rentiers

II 1 Assurés actifs

	31.12.2010	31.12.2009
	Collectives	Collectives
Epargne et risque	<u>6,755</u>	<u>6,958</u>

II 2 Bénéficiaires de rentes

	31.12.2010	31.12.2009
	Collectives	Collectives
Retraités	273	249
Invalides	184	180
Veuves et veufs	79	77
Enfants et orphelins	123	121
Total	<u>659</u>	<u>627</u>

III Nature de l'application du but

III 1 Explication du plan de prévoyance

La Caisse a adopté plusieurs plans de prévoyance dits "en primauté des cotisations" au sens de l'article 15 LFLP, de type épargne plus risques, adaptés à chaque structure d'entreprise :

- **Miner** : Ce plan permet d'assurer les prestations minimales selon la LPP.
- **Flexi-Riner** : Ce plan permet de garantir des prestations risques en % du salaire, en vue d'améliorer les prestations pour risques décès et invalidité. Ce plan permet également d'opter pour une déduction de coordination plus basse ou un déplaçonnement des salaires assurés.
- **Flexi-Super** : Sans déduction de coordination, le salaire AVS sert de base de calcul à la cotisation épargne. Les prestations pour risques décès et invalidité sont calculées en % du salaire.
- **Flexi-Liner** : Sans déduction de coordination, le salaire AVS sert de base de calcul à la cotisation épargne. Le taux de cotisation épargne est linéaire pour toutes les classes d'âge. Les prestations pour risques décès et invalidité sont calculées en % du salaire.

III 2 Financement, méthodes de financement

Le financement de la Caisse est assuré par :

- les versements réglementaires des assurés et des employeurs
- les apports de libre-passage
- les primes uniques et rachat de prestations
- les revenus de la fortune.

III 3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

En complément aux plans de prévoyance, la CCAP offre des plans particuliers sur demande, notamment :

- un pont AVS dans la perspective d'une retraite anticipée.
- une assurance de risques (compensation des pertes de prestations) pour les assurés qui ont effectué un retrait dans le cadre de la LFLP.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes

IV 1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les éléments des comptes annuels de la CCAP relatifs à l'activité de prévoyance professionnelle sont identifiés séparément et présentés en conformité avec les prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26. Les dispositions de la Swiss GAAP RPC 26 ont été appliquées par analogie aux assurances individuelles.

IV 2 Principes comptables et d'évaluation

Portefeuille de titres

L'ensemble du portefeuille de titres est évalué à la valeur du marché.

Participations, prêts divers et créances hypothécaires

Les participations, prêts divers et créances hypothécaires figurent au bilan à leur valeur nominale.

Immeubles

Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement, déterminée sur la base du revenu locatif brut capitalisé au taux de 6.5% (taux inchangé par rapport à 2009).

IV 3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Excédents de réassurance

Le principe de reconnaissance des produits de réassurance a été modifié en 2010. Jusqu'en 2009, les excédents de réassurance étaient enregistrés au moment de leur encaissement. Depuis 2010, ils sont enregistrés sur l'exercice auquel ils se rattachent. En raison de ce changement de méthode, les produits de réassurance comprennent en 2010 CHF 552,768 pour l'année 2009 et CHF 1,101,338 pour l'année 2010.

V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

V1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Caisse a conclu deux contrats de réassurance avec Nouvelle Ré et Swiss Re pour couvrir partiellement les risques invalidité et décès. Ces contrats sont renouvelables d'année en année.

V2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

	31.12.2010	31.12.2009
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Avoirs chez les réassureurs	10,019,341.00	10,278,643.00
Total des actifs provenant de contrats d'assurance	10,019,341.00	10,278,643.00

Les avoirs chez les réassureurs sont attestés par le document "Engagements actuariels assurances collectives au 31 décembre 2010", établi par les services technique et actuariel de la CCAP.

Etant donné que le montant brut des risques et des prestations de la CCAP est provisionné dans les capitaux de prévoyance, le montant figurant dans cette rubrique correspond aux prestations de rentes cédées auprès des réassureurs.

V3 Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

	31.12.2010	31.12.2009
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier des capitaux de prévoyance	332,661,859.00	309,707,247.00
Bonifications de l'exercice	24,002,698.57	25,959,712.21
Primes uniques et rachats	3,414,621.05	3,573,149.81
Apports de libre-passage	30,061,897.51	41,443,352.58
Remboursement des versements pour l'EPL / divorce	375,916.10	470,790.60
Prestations en capital à la retraite	(16,671,918.30)	(13,379,183.90)
Diminution due aux décès et invalidité	(667,357.47)	(440,150.64)
Prestations de libre-passage	(31,459,052.48)	(29,039,202.57)
Prestations de résiliation de contrat	(29,662,632.40)	(8,338,112.09)
Versements pour l'EPL / divorce	(3,816,364.58)	(3,734,548.00)
Rémunération des capitaux de prévoyance	6,487,773.00	6,438,804.00
Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs	314,727,440.00	332,661,859.00

V4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2010	31.12.2009
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	189,192,326.61	195,213,346.85
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	2.00%	2.00%

V5 Evolution du capital de prévoyance pour les rentiers

	31.12.2010	31.12.2009
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde du capital de couverture au 1er janvier	71,567,802.00	66,589,471.00
Modification liée aux mutations durant l'exercice	7,168,022.00	4,978,331.00
Total du capital de prévoyance pour les rentiers	78,735,824.00	71,567,802.00
Nombre de bénéficiaires de rentes au 31 décembre	659	627

V 6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'actuaire-conseil a établi le 29 avril 2011 un rapport portant sur l'analyse technique des comptes arrêtés au 31 décembre 2010. Il ressort de ce rapport que le degré de couverture légal s'élève à 100.11% à fin 2010.

L'actuaire-conseil a d'autre part attesté dans son rapport du 15 mars 2011 pour l'exercice 2010, que les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont complets et qu'ils ont été déterminés conformément aux règles du calcul actuariel et aux bases techniques en vigueur.

V 7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

La Caisse a adopté les bases techniques KL 1995 3.5%, avec une majoration de la prime invalidité.

Mouvement des provisions techniques durant l'exercice

	31.12.2010	31.12.2009
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde des provisions techniques au 1er janvier	14,695,701.00	15,139,533.00
Attributions / (Dissolutions) de l'exercice	961,323.00	(443,832.00)
Total des provisions techniques	15,657,024.00	14,695,701.00

Composition des provisions techniques

	31.12.2010	31.12.2010	31.12.2009
	Valeur cible	Collectives	Collectives
	CHF	CHF	CHF
Provision pour invalidité	5,469,410.00	5,469,410.00	5,601,613.00
Provision d'adaptation des rentes en cours	4,247,954.00	4,247,954.00	4,013,663.00
Provision de longévité	5,030,289.00	5,030,289.00	4,170,300.00
Provision pour décès	909,371.00	909,371.00	910,125.00
Total des provisions techniques	15,657,024.00	15,657,024.00	14,695,701.00

Le calcul des provisions techniques, ainsi que leurs attributions et leurs utilisations, sont fixés dans le règlement sur les passifs de nature actuarielle.

La provision pour invalidité est destinée à atténuer à court terme les fluctuations défavorables des risques d'invalidité en prenant en considération, le cas échéant, la couverture de réassurance existante.

La provision d'adaptation des rentes en cours est destinée à financer le coût de l'adaptation obligatoire des rentes selon la LPP. Elle est déterminée selon les règles édictées par le Pool de l'assurance de l'adaptation des rentes au renchérissement, auquel la CCAP est affiliée en tant que membre.

La provision de longévité est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie qui se mesure lors de chaque changement de tables actuarielles. Elle sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles. Elle est fixée par année à 0.5% du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

La provision pour décès est destinée à couvrir les risques décès (capitaux-décès et rentes de conjoint survivant et rentes d'orphelins) à charge de la CCAP et a pour but d'atténuer à court terme les fluctuations défavorables des risques liés au décès des assurés actifs en prenant en considération, le cas échéant, la couverture de réassurance existante.

V 8 Modification des bases et hypothèses techniques

Néant.

V9 Réserves de contributions des employeurs sans renonciation à l'utilisation	31.12.2010	31.12.2009
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier	731,278.25	1,260,550.55
Apports de nouveaux affiliés	360,000.00	8,664.75
Prélèvements durant l'exercice	(436,991.35)	(549,250.90)
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	3,180.10	11,313.85
Solde au 31 décembre	657,467.00	731,278.25

Les réserves de contributions des employeurs ont été rémunérées au taux de 1% en 2010 (2009 : 1%).

V10 Explications des provisions résultant de contrats d'assurance	31.12.2010	31.12.2009
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Provision de répartition des excédents aux assurés	346,469.41	478,046.21
Provision pour participations créditées aux assurés	1,701,138.40	1,598,904.50
Total des provisions résultant de contrats d'assurance	2,047,607.81	2,076,950.71

La provision de répartition des excédents aux assurés se compose de l'excédent des participations aux bénéfices qui n'a pas encore été crédité aux assurés.

Mouvement de la provision de répartition des excédents aux assurés	31.12.2010	31.12.2009
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier	478,046.21	252,327.38
Excédents de réassurance crédités durant l'exercice	480,487.45	225,718.83
Attributions à la provision pour participations créditées aux assurés	(612,064.25)	0.00
Solde au 31 décembre	346,469.41	478,046.21

Chaque assuré actif possède un compte de participation aux excédents. Ces comptes sont alimentés par décision du Conseil d'administration au moyen des excédents des participations aux bénéfices encaissés par la CCAP.

Mouvement de la provision pour participations créditées aux assurés	31.12.2010	31.12.2009
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier	1,598,904.50	1,782,815.90
Attributions de l'exercice, y compris intérêts	622,444.40	15,761.70
Répartitions payées	(520,210.50)	(199,673.10)
Solde au 31 décembre	1,701,138.40	1,598,904.50

V11 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

a) Pour les assurances Collectives uniquement :	31.12.2010	31.12.2009
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Total des actifs selon bilan	425,773,227.41	440,501,353.73
Dettes	(5,153,567.48)	(4,400,593.55)
Compte de régularisation passif	(7,303,154.18)	(9,383,248.00)
Réserve de contribution des employeurs	(657,467.00)	(731,278.25)
Provisions non techniques	(610,615.90)	(640,258.00)
Fortune à disposition pour couvrir les engagements réglementaires	412,048,422.85	425,345,975.93
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	411,167,895.81	421,002,312.71
Degré de couverture "2ème pilier"	100.21%	101.03%

b) Pour l'ensemble des activités de la CCAP :	31.12.2010	31.12.2009
	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
Total des actifs selon bilan	561,181,218.82	569,874,757.31
Dettes	(6,204,109.66)	(5,555,420.55)
Compte de régularisation passif	(12,296,655.35)	(19,308,512.00)
Réserve de contribution des employeurs	(657,467.00)	(731,278.25)
Provisions non techniques	(1,173,196.50)	(1,186,860.80)
Fortune à disposition pour couvrir les engagements réglementaires	540,849,790.31	543,092,685.71
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	540,240,606.27	537,770,109.71
Degré de couverture "consolidé"	100.11%	100.99%

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

VI.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

L'activité de placements est régie par le règlement de placements en vigueur depuis le 1er janvier 2006. Ce règlement a pour but de régir la gestion des actifs ainsi que les compétences du Conseil d'administration (anc. bureau du conseil), de la Commission de contrôle et de la Direction, pour assurer une répartition appropriée des risques dans le respect des dispositions de la LPP, et notamment des limites de placements fixées par l'OPP2. La Direction gère la fortune de la CCAP dans le cadre de ces limites.

La CCAP a modifié sa stratégie de placement à fin 2009. La totalité de ses portefeuilles a été vendue et réinvestie dans des parts du Fonds institutionnel des Retraites Populaires.

VI.2 Utilisation des extensions (art. 50 OPP2)

Néant.

VI.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée sur la base des taux suivants (inchangés par rapport à 2009) :

Placements à terme et fonds de plac. marché monétaire	2%		
Créances hypothécaires	5%		
Obligations suisses (y.c. fonds de placements)	5%		
Obligations étrangères (y.c. fonds de placements)	10%		
Actions suisses (y.c. fonds de placements)	25%		
Actions étrangères (y.c. fonds de placements)	25%		
Fonds de placements immobiliers	10%		
Placements alternatifs (y.c. fonds de placements)	25%		
Immeubles	10%		
		31.12.2010	31.12.2009
		Consolidé	Consolidé
		CHF	CHF
Solde au 1er janvier de la réserve de fluctuation de valeurs		5,322,575.65	0.00
(Dissolution) / Constitution selon compte d'exploitation		(4,442,048.61)	5,322,575.65
Réserve de fluctuation de valeurs au bilan		880,527.04	5,322,575.65
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs		43,324,030.45	42,755,124.24
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeurs		(42,443,503.41)	(37,432,548.59)
Réserve de fluctuation de valeurs effective en % de la valeur cible		2.0%	12.4%

A fin 2010, la CCAP a constitué une réserve de fluctuation de valeur pour la branche collective (dont le degré de couverture dépasse 100%), tandis que la branche individuelle présente un découvert de CHF 271,343.00.

VI 4 Explication des prêts à des corporations de droit public	31.12.2010	31.12.2010	31.12.2009
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Ville de La Chaux-de-Fonds, 3.25% (2004-2012)	761,083.00	1,000,000.00	1,000,000.00
Adm. communale d'Auvernier, 3.3% (2002-2012)	456,649.80	600,000.00	650,000.00
Prorata d'intérêts	26,422.25	34,716.65	34,991.65
Solde au 31 décembre	1,244,155.05	1,634,716.65	1,684,991.65

VI 5 Explication des participations et prêts divers	31.12.2010	31.12.2010	31.12.2009
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Forces Vives - Compagnie d'assurances sur la vie	761,083.00	1,000,000.00	1,000,000.00
EPONA société mutuelle d'assurance générale des animaux	380,541.50	500,000.00	500,000.00
Forces Vives - Prêt subordonné	242,024.39	318,000.00	318,000.00
Prêts sur polices	0.00	260,699.75	183,921.75
Prêts à des employés	0.00	0.00	19,513.80
Mobilier / Montres et pendulettes	849.18	1,115.75	1,594.50
Solde au 31 décembre	1,384,498.07	2,079,815.50	2,023,029.05

Les prêts sur polices concernent uniquement des assurés individuels. La Caisse n'accorde pas de prêts sur polices pour les assurances collectives. Les autres participations et prêts divers sont répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques relatifs à ces deux types d'assurances.

La CCAP a acquis en 2000 une participation d'une valeur nominale de CHF 1,000,000, équivalente à 9.09% du capital de Forces Vives - Compagnie d'Assurance sur la vie à Lausanne. En 2009, la CCAP a accordé un prêt, subordonné sur demande de la FINMA, à Forces Vives. Ce prêt est rémunéré au taux de 4% et ne représente pas de risque particulier.

La CCAP a acquis en 2008 une participation d'une valeur nominale de CHF 500,000, équivalente à 16.6% du capital d'EPONA société mutuelle d'assurance générale des animaux à Lausanne.

Les prêts sur polices sont rémunérés au taux de 4.5% (idem à 2009) et sont couverts par la réserve mathématique de la police. Les polices sont remises en nantissement à la signature du contrat.

VI 6 Explication des créances hypothécaires	31.12.2010	31.12.2010	31.12.2009
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Prêts hypothécaires	36,298,894.33	47,693,739.49	50,599,637.34
Débiteurs hypothécaires	373,683.34	490,988.95	663,121.55
Solde au 31 décembre	36,672,577.68	48,184,728.44	51,262,758.89

Les créances hypothécaires sont réparties proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques relatifs à ces deux types d'assurances.

Prêts hypothécaires	31.12.2010	31.12.2010	31.12.2009
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Solde au 1er janvier	38,510,523.79	50,599,637.34	53,983,749.14
Augmentations / nouveaux prêts	778,152.61	1,022,428.05	2,975,987.85
Amortissements / remboursements	(2,989,782.06)	(3,928,325.90)	(6,360,099.65)
Total des prêts hypothécaires au 31 décembre	36,298,894.33	47,693,739.49	50,599,637.34

Nombre de prêts accordés au 31 décembre

151

161

Taux d'intérêt appliqué

2.5% (depuis le 1.7)

3.00%

Les prêts sont garantis par la mise en gage de cédulas hypothécaires. Le risque de perte sur ces positions est couvert par la réserve pour pertes sur débiteurs figurant dans les provisions non techniques (voir point VII 5).

Débiteurs hypothécaires

Les débiteurs hypothécaires représentent les intérêts sur les prêts hypothécaires qui n'ont pas encore été payés par les débiteurs.

VI 7 Indications sur les immeubles	31.12.2010	31.12.2009
	Consolidé	Consolidé
Nombre d'immeubles détenus au 31 décembre	23	23
	31.12.2010	31.12.2009
	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
Revenu locatif brut	8,043,812.50	8,012,428.50
Valeur comptable	123,750,962.00	123,256,177.10
Valeur d'acquisition	106,645,298.00	106,645,298.00
Valeur d'assurance incendie	147,964,551.00	147,598,671.00
Valeur cadastrale	89,183,000.00	89,183,000.00

Une partie du parc immobilier est gérée en interne. La gérance des autres immeubles est confiée à différentes régies immobilières locales.

VI 8 Présentation des placements par catégorie

<u>Catégories de placements</u>	31.12.2010	Répartition	Limite selon OPP2
	Collectives		
	CHF		
Liquidités en CHF	35,785,878.50	8.4%	100.0%
Fonds de placements marché monétaire	15,942,983.92	3.7%	100.0%
Fonds de placements obligations	142,299,206.27	33.4%	100.0%
Fonds de placements actions	75,336,922.49	17.7%	50.0%
Fonds de placements immobiliers	10,300,026.77	2.4%	30.0%
Fonds de placements alternatifs (Hedge Funds)	1,894,281.44	0.4%	15.0%
Prêts à des corporations de droit public	1,244,155.05	0.3%	100.0%
Participations et prêts divers	1,384,498.07	0.3%	100.0%
Créances hypothécaires	36,672,577.68	8.6%	50.0%
Immeubles	94,184,753.41	22.1%	30.0%
Compte de transfert	(4,139,389.63)	-1.0%	0.0%
Compte de régularisation actif	4,847,992.43	1.1%	100.0%
Actifs provenant de contrat d'assurance	10,019,341.00	2.4%	100.0%
Total du bilan	425,773,227.41	100.0%	

Les limites de placement réglementaires ainsi que celles de l'OPP2 ont été respectées durant tout l'exercice 2010.

VI 9 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre 2010, la Caisse ne possède pas de placements en instruments financiers dérivés dans son portefeuille.

VI 10 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Aucun recours au prêt de titres n'a eu lieu durant l'exercice 2010.

VIII Résultat net des placements	31.12.2010	31.12.2010	31.12.2009
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Revenus	75,942.89	99,782.67	110,527.98
Résultat net sur liquidités	<u>75,942.89</u>	<u>99,782.67</u>	<u>110,527.98</u>
Revenus	(101,853.38)	(133,826.90)	75,090.17
Plus-values / (Moins-values), nettes	0.00	0.00	17,746.91
Résultat net sur placements à terme	<u>(101,853.38)</u>	<u>(133,826.90)</u>	<u>92,837.08</u>
Revenus	0.00	0.00	0.00
(Moins-values) / Plus-values, nettes	(14,579.97)	(19,156.87)	0.00
Résultat net sur fonds de placements marché monétaire	<u>(14,579.97)</u>	<u>(19,156.87)</u>	<u>0.00</u>
Revenus	3,952,129.44	5,192,770.62	2,327,241.87
(Pertes) / Gains de change, nets	(197,784.30)	(259,872.18)	40,861.40
(Moins-values) / Plus-values, nettes	(5,654,013.34)	(7,428,905.05)	4,588,955.43
Résultat net sur obligations	<u>(1,899,668.20)</u>	<u>(2,496,006.61)</u>	<u>6,957,058.70</u>
Revenus	883,034.02	1,160,233.54	644,429.43
Plus-values / (Moins-values), nettes	915,876.11	1,203,385.32	17,519,577.40
Résultat net sur actions	<u>1,798,910.13</u>	<u>2,363,618.86</u>	<u>18,164,006.83</u>
Revenus	134,457.28	176,665.73	351,760.75
Plus-values / (Moins-values), nettes	699,719.36	919,373.26	434,653.24
Résultat net sur fonds de placement immobiliers	<u>834,176.64</u>	<u>1,096,038.99</u>	<u>786,413.99</u>
Revenus	1,887.87	2,480.50	0.00
Plus-values / (Moins-values), nettes	2,781.81	3,655.07	0.00
Résultat net sur fonds de placements Hedges Funds	<u>4,669.68</u>	<u>6,135.57</u>	<u>0.00</u>
Revenus	40,870.84	53,700.90	60,542.30
Résultat net sur prêts à des corporations de droit public	<u>40,870.84</u>	<u>53,700.90</u>	<u>60,542.30</u>
Revenus	25,158.00	42,960.83	17,289.33
Résultat net sur participations et prêts divers	<u>25,158.00</u>	<u>42,960.83</u>	<u>17,289.33</u>
Revenus	996,996.54	1,309,970.85	1,550,215.00
Résultat net sur créances hypothécaires	<u>996,996.54</u>	<u>1,309,970.85</u>	<u>1,550,215.00</u>
Revenus nets sur immeubles	4,230,831.70	5,558,962.30	5,048,001.20
Corrections de valeurs, nettes	376,572.45	494,785.00	1,084,958.80
Résultat net sur immeubles	<u>4,607,404.16</u>	<u>6,053,747.30</u>	<u>6,132,960.00</u>
Droits de garde et frais de gestion	(326,496.40)	(428,989.22)	(127,644.91)
Total des frais d'administration de la fortune	<u>(326,496.40)</u>	<u>(428,989.22)</u>	<u>(127,644.91)</u>
Résultat net des placements	<u>6,041,530.94</u>	<u>7,947,976.37</u>	<u>33,744,206.30</u>

Les résultats nets sur les placements sont répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques relatifs à ces deux types d'assurances.

Les revenus se composent des intérêts, dividendes, coupons et autres rémunérations des actifs.

Les plus-values/(moins-values) et corrections de valeurs comprennent les gains et pertes réalisés lors de la vente des titres et des immeubles, ainsi que les ajustements de la valeur à la date de bouclage.

VI 12 Performance moyenne des placements	31.12.2010	31.12.2009
	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
Somme de tous les placements au début de l'exercice	554,363,913.76	488,688,977.00
Somme de tous les placements à la fin de l'exercice	545,595,812.49	554,363,913.76
Moyenne de l'état des actifs	549,979,863.13	521,526,444.38
Résultat net des placements	7,947,976.37	33,744,206.30
Performance moyenne des placements	1.4%	6.5%

VI 13 Placements chez les employeurs et réserves de contributions des employeurs

La Caisse n'a pas réalisé de placements auprès des employeurs. Les réserves de contributions des employeurs sont détaillées au point V 9 ci-dessus.

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII 1 Explication du compte de régularisation actif	31.12.2010	31.12.2010	31.12.2009
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Débiteurs primes périodiques	2,936,240.40	3,283,791.85	3,467,967.60
Impôt anticipé à récupérer	115,503.86	151,762.50	876,706.53
Compte de gérance envers Fidimmobil	177,882.56	233,722.95	338,699.75
Compte de gérance envers Optigestion	314,163.49	412,784.80	199,432.65
Rentes à récupérer	46,294.90	46,294.90	30,141.75
Transitoires réassurance (y.c. excédents à recevoir)	1,101,338.01	1,145,302.77	72,407.11
Loyers et charges à recevoir, stock mazout	63,564.74	83,518.80	85,383.35
Divers	93,004.46	96,468.76	5,499.81
	4,847,992.43	5,453,647.33	5,076,238.55

Les comptes débiteurs primes périodiques, rentes à récupérer et transitoires de réassurance ont été répartis sur une base effective. Les autres comptes ont été répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques relatifs à ces deux types d'assurances.

Selon l'ordonnance sur le Fonds de garantie du 22 juin 1998, une majeure partie des pertes escomptées sur les primes collectives impayées, qui concernent des sociétés en faillite, devrait être prise en charge par le fonds de garantie LPP.

VII 2 Explication du compte de régularisation passif	31.12.2010	31.12.2010	31.12.2009
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Primes uniques encaissées d'avance	2,650,434.83	2,884,361.79	9,127,259.00
Primes périodiques encaissées d'avance	3,548,081.65	8,095,863.65	8,651,548.00
Charges liées aux immeubles	239,961.48	315,289.50	338,118.00
Comptes de gérance	152,715.03	200,654.90	112,304.00
Provision honoraires fiduciaire	34,248.74	45,000.00	65,000.00
Subsides à répartir	255,131.45	255,131.45	163,270.00
Divers	422,581.00	500,354.06	851,013.00
	7,303,154.18	12,296,655.35	19,308,512.00

Les primes, subsides et comptes divers ont été répartis sur une base effective. Les autres comptes ont été répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques relatifs à ces deux types d'assurances.

VII 3 Explication du compte de régularisation de la répartition collective/individuelle

Ce compte de transfert est un compte interne qui permet de réallouer les flux de trésorerie entre la comptabilité des assurances collectives et la comptabilité des assurances individuelles en fonction de la répartition des actifs et passifs effectués lors du bouclage des comptes annuels.

VII 4 Explication des autres dettes

	31.12.2010	31.12.2010	31.12.2009
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Acomptes hypothécaires	210,338.88	276,367.86	340,421.99
Dépôts de primes	0.00	787,049.90	833,002.40
Fortune libre des entreprises	619,380.30	619,380.30	620,169.61
Dépôts retraites à la carte	0.00	149,567.00	197,709.00
	829,719.18	1,832,365.06	1,991,303.00

Les dépôts de primes et les dépôts retraites à la carte concernent uniquement les assurances individuelles.

Les acomptes hypothécaires se composent des versements d'avance d'intérêts et de l'amortissement des créances hypothécaires. Le taux d'intérêt pratiqué par la CCAP est de 0.5% (2009 : 1%). Ils ont été répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques relatifs à ces deux types d'assurances.

Les comptes de fortune libre des entreprises ont été rémunérés à un taux de 1% (idem en 2009). Ils concernent uniquement les assurances collectives.

VII 5 Explication des provisions non techniques

	31.12.2010	31.12.2009
	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
Solde des provisions non techniques au 1er janvier	1,186,860.80	774,346.00
Variation de l'exercice, nette	(13,664.30)	6,663.80
Attribution du Fonds de secours	0.00	405,851.00
Solde des provisions non techniques au 31 décembre	1,173,196.50	1,186,860.80

Composition des provisions non techniques

	31.12.2010	31.12.2010	31.12.2009
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Provisions pour pertes sur débiteurs	568,751.00	747,291.70	764,360.65
Fonds pour amélioration des prestations 2e pilier	41,864.90	41,864.90	41,864.90
Fonds de solidarité 3e pilier	0.00	384,039.90	380,635.25
Total des provisions non techniques au 31 décembre	610,615.90	1,173,196.50	1,186,860.80

Les provisions pour pertes sur débiteurs ont été réparties proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques relatifs à ces deux types d'assurances. Le montant de la provision est fixé à 1.5% du montant des "créances hypothécaires" et des "prêts à des corporations de droit public" inscrits au bilan de la CCAP (la dotation annuelle de cette provision s'effectue après la dotation annuelle aux provisions techniques et avant la constitution de la réserve de fluctuations de valeurs). Le Fonds pour amélioration des prestations 2e pilier et le Fonds de solidarité 3e pilier ont été répartis sur une base effective.

VII 6 Explication des autres produits

	31.12.2010	31.12.2010	31.12.2009
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Intérêts débiteurs sur comptes de primes	384,277.84	384,277.84	411,374.07
Intérêts sur primes uniques	(1,980.10)	(1,980.10)	16,151.54
Autres produits divers	78,084.26	84,134.26	21,095.06
	460,382.00	466,432.00	448,620.67

VII 7 Explication des autres frais	31.12.2010	31.12.2010	31.12.2009
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Intérêts sur prestations de libre-passage versées	(92,126.55)	(92,126.55)	(141,239.10)
Intérêts créanciers sur comptes de primes	(22,433.65)	(22,433.65)	(23,466.38)
Intérêts sur comptes de fortune libre	(5,814.95)	(5,814.95)	(6,456.00)
Autres charges diverses	(15,572.75)	(33,281.70)	(69,004.49)
	(135,947.90)	(153,656.85)	(240,165.97)

VIII Demandes de l'Autorité de surveillance

Néant.

IX Autres informations relatives à la situation financière

IX 1 Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Néant.

IX 2 Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de contributions des employeurs

Néant.

IX 3 Liquidations partielles

Néant.

IX 4 Prêts sur polices

Aucun prêt sur polices n'est accordé aux assurances collectives.

IX 5 Separate Accounts

Néant.

IX 6 Mise en gage d'actifs

Néant.

IX 7 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

IX 8 Procédures juridiques en cours

Néant.

IX 9 Opérations particulières et transactions sur la fortune

Néant.

X Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.

